



Shon non déclarée par le vendeur

Par **drope**, le **19/04/2009** à **23:03**

Bonjour,rnrnnous venons d'acquérir un bien avec des combles aménageables (specifié dans l'acte de vente)dont la hauteur sous plafond est bien de PLUS de1.80m et dont le plancher est bien une chappe de beton.(accés par escalier existant)rnNous désirons aménager ces combles et nous venons d'apprendre que ceux ci sont déclaré à la mairie comme grenier et que nous ne pouvons demander une transformation de SHOB en SHON car le COS ne nous le permet pas.rnAVONS NOUS UN RECOURS SACHANT QUE TOUS LES VOISINS DE LA RESIDENCE LES ONT AMENAGES ET ONT DONC TOUS DEPASSE LE COS (cela pourrait il faire jurisprudence)rnmerci de vos réponse